

Les nouvelles mesures pour le sport à partir de 15 décembre 2020

A l'attention des Président(e)s des comités départementaux, des Président(e)s et animateurs de clubs affiliés,

Copie : Président(e)s des comités régionaux, Comité Directeur, salariés, bénévoles du siège

Bonjour à tous,

Suite aux annonces du Premier ministre, Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et Roxana MARACINEANU, ministre déléguée chargée des Sports, ont détaillé très récemment **les nouvelles mesures pour le sport qui entrent en vigueur à partir du mardi 15 décembre 2020**, date qui marquera le passage du confinement à l'instauration d'un couvre-feu strict de 20 h à 6 h du matin et la fin de l'attestation de sortie.

La pratique des activités de marche et de randonnée est donc libérée en temps (**entre 6h et 20h**) et distance, ce qui permettra aux licenciés en club et aux pratiquants auto organisés de s'adonner à nouveau pleinement à leur passion pendant les congés de fin d'année.

La contrainte forte de la limitation de la pratique en **groupe de 6 personnes maximum, encadrants compris**, reste malheureusement en vigueur dans l'espace public (dont plages, lacs, rivières, parcs, forêts, montagnes, stations de ski...), mais ne s'applique plus dans les **Etablissements de plein air Recevant du Public** (terrain de sport, stades...), lieux dans lesquels certains clubs organisent leurs séances de marche nordique ou de marche d'endurance.

Retrouver le [décret du 15 décembre 2020](#) relatif aux mesures nécessaires pour faire face à la crise sanitaire, tous les détails de la [11^{ème} phase du plan de reprise des activités fédérales](#) et tous les [éléments liés à la crise sanitaire](#) sur le site internet de la fédération et le [site du ministère chargé des sports](#).

La fédération poursuit sans relâche la défense des intérêts de ses clubs, en valorisant la sécurité sanitaire offerte par la pratique des activités extérieures encadrées (respect des gestes barrières, de la distanciation et du protocole fédéral) gage d'absence de risque de contamination, et demande aux autorités gouvernementales de pouvoir reprendre l'activité en club sans limitation de nombre.

Je compte sur vous pour transmettre ce message largement dans le réseau.

L'équipe des administrateurs, des bénévoles et des salariés du siège, de même que celle de vos Comités, reste mobilisée pour répondre à vos besoins et questions, n'hésitez pas à les solliciter.

Malgré la crise sanitaire et les contraintes auxquelles elle nous astreint, je vous souhaite de passer de belles fêtes de fin d'année.

Sportivement

La Présidente
Brigitte Soulyary

